

---

**AFFIDAVIT DE M. ANDRÉ ROSS**

---

Je soussigné, **ANDRÉ ROSS**, demurant et domicilié au [REDACTED] (Québec) [REDACTED], affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président de l'entreprise Constructions Anor (1992) Inc.;
2. En 2008, j'ai reçu un appel de la part de M. André Durocher par lequel ce dernier me conviait à une rencontre avec d'autres entrepreneurs oeuvrant dans des municipalités avoisinantes;
3. Contrairement au témoignage livré par M. André Durocher devant la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*, je ne me suis pas présenté à cette rencontre du 10 mai 2008;
4. Non seulement je ne me suis pas présenté à cette rencontre, mais aucun autre membre de mon entreprise ne s'y est présenté;
5. En aucun temps et d'aucune façon je n'ai participé à un système de collusion entre les entrepreneurs au niveau des municipalités ;
6. Je suis outré de devoir clamer mon innocence alors qu'il n'existe aucune preuve démontrant que j'aurais participé à un système de collusion, outre le témoignage de M. Durocher, qui lui a tenté de faire de la collusion de son propre aveu;
7. Tous les faits mentionnés dans le présent affidavit sont vrais à ma connaissance personnelle ;

ET J'AI SIGNÉ

[REDACTED]

ANDRÉ ROSS, tant à titre personnel qu'à titre d'administrateur de Constructions Anor (1992) Inc.

AFFIRME solennellement devant moi à Ste-Thérèse, ce 21 mai 2015.

[REDACTED]

PAR : France Boisvert  
Commissaire à l'assermentation pour tous les districts judiciaires du Québec

